



Cyclad

Rapport Article 29

Loi Energie Climat

2025

A. Démarche générale de l'entité sur la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance

Présentation de Ciclad

En tant que partenaire de croissance depuis plus de 35 ans, Ciclad accompagne les dirigeants actionnaires des PME en France et à l'étranger dans leurs enjeux de transmission et de développement. Ciclad est spécialiste des opérations primaires et majoritaires.

Résumé de la démarche

La démarche ESG de Ciclad est engageante pour toute l'équipe. Elle porte les valeurs de Ciclad et s'appuie sur une méthodologie pragmatique, transparente et rigoureuse, pour accompagner toutes les PME de notre portefeuille dans une démarche de progrès et d'impact.

1. Appliquer une politique d'exclusion

La politique d'investisseur responsable de Ciclad impose des exclusions sectorielles ainsi que des exclusions normatives liées aux controverses.

Il est exclu pour Ciclad d'investir dans les entreprises des secteurs d'armes non conventionnelles et de la pornographie, ou faisant l'apologie de thèses racistes, terroristes ou sexistes. De plus, Ciclad exclut les métiers liés à la production de charbon et les métiers de la chimie ayant un impact négatif sur la biodiversité. En complément de sa politique d'exclusion sectorielle, Ciclad analyse les pratiques des entreprises et n'investit pas des entreprises faisant l'apologie de thèses racistes, terroristes ou sexistes ou dans des entreprises ne respectant pas la Charte internationale des droits de l'homme et les principes du Pacte mondial des Nations Unies.

2. Intégrer des critères ESG dans le processus d'investissement

Dès l'analyse préliminaire d'une opportunité d'investissement, Ciclad vérifie que le projet est conforme avec sa politique ESG. Cette analyse est ensuite approfondie au moyen d'une analyse systématique des enjeux ESG réalisée par un auditeur indépendant couvrant les domaines social, environnemental, gouvernance et sociétal.

L'analyse initiale des enjeux permet (i) de collecter un certain nombre d'indicateurs de performance (ii) d'identifier la maturité ESG de l'entreprise ciblée dans la gestion et l'anticipation des risques et opportunités de durabilité liés à son activité/localisation et (iii) de qualifier les pratiques et d'identifier ressources internes intervenant sur les enjeux ESG.

Depuis 2023, nous avons intégré à notre analyse la mesure des risques et opportunités liés au changement climatique avec une matrice de risques ESG dédiée : (i) secteurs à fort impact climatique, bilan carbone (scope 1&2), actions pour réduire l'empreinte carbone,

risques physiques climatiques significatifs (événements climatiques extrêmes, réchauffement climatique, élévation du niveau de la mer, etc.) dans les opérations ou dans la chaîne de valeur de l'entreprise ciblée, (ii) les risques significatifs de transition climatique (réglementaires, de marché, etc.) dans les opérations ou la chaîne de valeur de l'entreprise ciblée, (iii) les actions et politiques en place concernant l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

3. Ciclad intègre systématiquement une clause ESG aux pactes d'actionnaires afin d'engager ses participations dans une dynamique de progression. En tant qu'actionnaire majoritaire (dans l'essentiel des opérations), Ciclad guide ses participations pour concilier l'exercice de leur activité et l'adoption des meilleures pratiques ESG. Définir des plans d'actions à l'entrée

Ciclad adopte une démarche pragmatique pour répondre aux spécificités des PME et des opérations primaires en combinant ESG et enjeux économiques.

L'analyse des enjeux et de la performance ESG de chaque participation permet de définir avec eux un plan d'action et une feuille de route couvrant l'ensemble des thématiques analysées. Ils incluent des préconisations à court et moyen terme, tant sur le plan opérationnel que stratégique.

4. Accompagner les sociétés en portefeuille

L'accompagnement du portefeuille s'organise autour de deux réunions annuelles avec chaque participation. La première est destinée à collecter des données quantitatives et à réaliser un diagnostic de leurs pratiques. La seconde est organisée pour présenter le compte rendu annuel, assurer le suivi des actions mises en œuvre et éventuellement en suggérer de nouvelles.

Toute l'équipe est engagée, avec 15% du carried interest du fonds le plus récent (Ciclad 7) dépendant de la performance ESG de nos entreprises et trois priorités : la progression de l'actionnariat salarié, la féminisation des organes de gouvernance et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

En tant que fonds généraliste Ciclad doit appréhender les enjeux de secteurs variés et souvent d'activités de niches. Au cas par cas, des experts, en particulier sur les enjeux environnementaux, qui nécessitent souvent une approche scientifique, sont sollicités.

Les enjeux ESG sont traités en Conseil de Surveillance au moins une fois par an. Pour le fonds le plus récent, Ciclad met en place des comités dédiés de durabilité pour les entreprises ayant un enjeu environnemental fort, en particulier pour les activités identifiées par la taxonomie européenne.

5. Suivre la performance extra financière

Ciclad réalise un suivi de la performance extra financière de ses participations sur la base des informations quantitatives et qualitatives obtenues lors des diagnostics annuels.

Les éléments collectés permettent à Ciclad de suivre attentivement la progression de ses participations en matière d'ESG et d'identifier les bonnes pratiques, les axes d'amélioration et les enjeux les plus significatifs pour chaque entreprise.

Contenu, fréquence et moyens utilisés pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur les critères relatifs aux objectifs ESG pris en compte dans la politique et la stratégie d'investissement

La gouvernance joue un rôle essentiel dans le déploiement de la politique d'investisseur responsable de Ciclad. Les thématiques ESG sont systématiquement abordées lors des comités d'investissement et sont également intégrées aux politiques et aux actions menées au sein de la société de gestion.

Des formations sur les thématiques ESG sont régulièrement dispensées à l'ensemble de l'équipe.

Eric Bruguière (Associé), Céline Rabemampianina (Directrice de participations), Annabelle Wephre (DAF) et Gwendal Morgan (DAF adjoint) sont membres du comité ESG de Ciclad.

Le comité se réunit à minima semestriellement pour (i) faire le point sur l'amélioration continue des processus internes, (ii) arbitrer sur les grands enjeux du portefeuille s'il y en a et (iii) assurer un suivi réglementaire.

Ciclad travaille avec un auditeur ESG indépendant pour le portefeuille et la société de gestion.

Concernant le portefeuille, l'équipe ESG indépendante est en charge : des due diligences à l'entrée, du diagnostic ESG annuel, de l'administration des questionnaires ESG annuels, de la notation ESG indépendante et de la définition et du suivi du plan d'action. L'équipe d'investissement Ciclad est impliquée à chaque étape de cette démarche. Elle doit valider le plan d'action défini à l'entrée, participe au diagnostic ESG annuel et aux réunions de restitution chaque année avec le management de chacune des sociétés, pour renforcer son engagement et assurer sa formation.

Concernant la société de gestion, l'équipe ESG indépendante consolide les données ESG du portefeuille et produit le rapport ESG de Ciclad qui reprend une analyse du portefeuille total consolidé. L'équipe ESG indépendante est également en charge de la veille réglementaire et réalise le diagnostic ESG annuel de la société de gestion.



Dans une dynamique d'amélioration continue, la méthodologie historique d'accompagnement ESG de Ciclad a fait l'objet d'un audit externe en 2024. À la suite de cet audit, un nouvel outil de scoring a été déployé dans le cadre de la campagne ESG 2024-2025.

Ciclad dans le cadre de son dernier fonds Ciclad 7 (article 8 SFDR) a renforcé ses engagements ESG à travers (i) la création de comité de durabilité comme évoqué supra (ii) 15% du carried interest de l'équipe qui sera dépendant de la performance ESG du portefeuille.

Pour garantir la plus grande transparence auprès des investisseurs de Ciclad, la politique ESG est disponible en accès libre sur le site internet de Ciclad. En complément, Ciclad communique annuellement des informations sur la performance ESG des fonds gérés et des participations, et des enjeux majeurs identifiés au travers d'un rapport, lui aussi disponible en libre accès sur le site de Ciclad.

Les membres de l'équipe de gestion de Ciclad s'engagent à investir non seulement dans chacun des fonds gérés mais également dans toutes les participations sous-jacentes. Cette pratique renforce l'alignement d'intérêts d'une part avec les investisseurs et d'autre part avec les dirigeants des participations. Elle contribue également à la motivation et à la stabilité de l'équipe de gestion.

6. Enjeux d'égalités Hommes-Femmes

En application de la loi Rixiain, Ciclad compte au 31.12.2024 :

- 33% de femmes dans l'équipe d'investissement.
- 22% de femmes en charge des décisions d'investissement.

Ciclad s'est fixé pour objectif d'atteindre une représentation équilibrée hommes-femmes à 60/40 au sein de ses équipes d'investissement, conformément à la Charte de la parité de France Invest.

Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG ainsi qu'une description sommaire de ceux-ci



Ciclad est membre de France Invest, suit son code de conduite et a adhéré à sa charte parité depuis sa création.



Ciclad est signataire des PRI depuis 2019



Ciclad est signataire de l'iCi depuis 2021



Les fonds les plus récents (Ciclad Entreprise 2020 et Ciclad 7 2023) sont labélisés Label Relance

B. Liste des produits financiers mentionnés en vertu de l'article 8 et 9 du Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)

Liste des produits financiers et part globale, en pourcentage, des encours sous gestion prenant en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans le montant total des encours gérés par l'entité.

Ciclad 7, le fonds le plus récent, est classé article 8 au sens du Règlement 2019/2088 SFDR et représente 12% des AUM

Les autres FPCI gérés par Ciclad au 31 décembre 2024 bénéficient du même suivi et pilotage ESG même s'ils sont classés article 6 au titre de la réglementation SFDR.

La totalité des fonds gérés prennent en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de la gouvernance, la mesure annuelle systématique est en place depuis le fonds Ciclad 6 levé en 2017 (180M€, 50% des AUM) , Ciclad Entreprise (70M€, 28%) levé en 2020 et Ciclad 7 en cours de levé (190M€, 12%). Le fonds 5 est en période de désinvestissement (150M€, 10% des AUM) prend en compte les critères ESG mais de façon moins structurée.